

BIELORUSSIE – Décret d'étiquetage

Par Eric MEUNIER

Publié le 19/12/2005

Le gouvernement biélorusse a adopté une loi imposant l'étiquetage des aliments contenant des PGM [1]. Selon l'association Consumer International, cette loi a été adoptée après pression de la Russie, pays où l'étiquetage est obligatoire au-dessus d'un seuil de 0,9%. Le décret biélorusse interdit l'utilisation de PGM dans les produits d'alimentation pour enfants. Dans les grandes lignes, cette loi s'applique aux produits alimentaires (humains) contenant ou dérivés de PGM, dont les additifs. Les documents certifiant l'étiquetage et également sur la nature du contenu transgénique doivent être fournis sur demande des autorités compétentes mais également en cas de demande de consommateurs. Le Ministère de la Santé éditera une liste des produits qui seront sujets à contrôle. Des laboratoires seront accrédités pour la conduite des analyses. Le seuil d'étiquetage n'est pas précisé dans le décret.

[1] <http://www.gmwatch.org/archive2.asp...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bielorussie-decret-detiquetage/